

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Avenant n°1 à la convention du 3 janvier 2011, portant sur l'occupation d'un box supplémentaire de stockage pour les besoins du Musée Départemental Arles Antique.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation avec la commune d'Arles de l'avenant n°1 à la convention du 3 janvier 2011, portant sur l'occupation par le Département d'un box de stockage supplémentaire de l'immeuble sis 1 rue Jean Mathieu Artaud, pour les besoins du Musée Départemental Arles Antique,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer cet avenant, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

La signature de cet avenant n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Annie Citton
Directeur**

du Service des Séances de l'Assemblée